



Lomé, le 28 JAN. 2022

CABINET DU PRESIDENT

PERSONNE RESPONSABLE
DES MARCHES PUBLICS

N° 038/UL/CP/PRMP/01-2022

28/01/2022

Direction Nationale du
Contrôle des Marchés Publics

*La Personne Responsable
des Marchés Publics*

à

Monsieur le Directeur National par
intérim du contrôle des marchés
publics (DNCMP)

Lomé-TOGO

Objet : DRP N° 06T/2021/UL-CERME/IDA

*(Demande d'autorisation d'annulation de
la procédure y afférente).*

Monsieur le Directeur National,

Dans le cadre de la mise en œuvre du Centre d'Excellence Régional pour la Maîtrise de l'Electricité (CERME), projet de l'Université de Lomé, financé par la Banque Mondiale, je viens par la présente, solliciter l'autorisation de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics (DNCMP), en vue de l'annulation de la procédure citée en objet et relative aux « *Travaux de rénovation des salles de classe et des laboratoires didactiques du département de Génie Electrique (GE) de l'Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs (ENSI)* ».

En effet, le marché, sus décrit, est inscrit au premier Plan de Passation des Marchés (PPM) du CERME (18 mois allant de juin 2021 au 31 décembre 2022) pour un montant de vingt-six millions cent cinquante mille (26 150 000) francs CFA TTC.

Suite à la validation de la demande de renseignement de prix (DRP) N° 06T/2021/UL-CERME/IDA par la Commission de Contrôle des Marchés Publics de l'Université de Lomé (CCMP-UL) suivant procès-verbal de délibération N° 182/CCMP/11-2021 du 09 novembre, l'Avis de renseignement de prix (ADRP) est paru dans le quotidien national Togo-Presse N° 11166 en date du 16 novembre 2021.

A la date de clôture de dépôt, cinq (05) offres ont été réceptionnées dont une (01) hors délai.

L'évaluation des offres s'est, initialement déroulée du 07 au 09 décembre 2021 pour besoin d'informations complémentaires pour proposer le potentiel attributaire, elle a été reprise le 29 décembre 2021.

Suite aux différents examens, l'entreprise **DMA GROUP**, l'un des soumissionnaires, étant techniquement conforme pour l'essentiel et ayant proposé l'offre la moins-disante, est proposé **potentiel attributaire du marché pour un montant total de trente-trois millions sept cent trente-trois mille six cent huit (33 733 608) FCFA HT/HD, soit trente-neuf millions huit cent cinq mille six cent cinquante-sept (39 805 657) FCFA TTC** bien que ce montant d'attribution soit supérieur au coût prévisionnel.

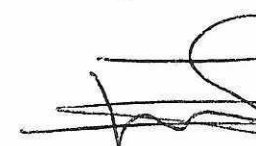

Toutefois, les ouvrages, objet du présent marché, sont déjà pris en compte dans le cadre de l'appui du chef de l'Etat Togolais aux infrastructures scolaires et universitaires. Les travaux de rénovation de l'ENSI, dans le cadre de cet appui ont déjà démarré et se poursuivent (Informations de lancement et de démarrage des travaux parues le 13 décembre 2021 sur le site de l'UL et confirmées par la note de service N° 009/ENSI/2021 du 17 décembre 2021). Ce qui est susceptible d'entraîner un doublon en matière de réalisation des mêmes travaux par deux (02) prestataires différents sur les mêmes sites, soit l'attribution d'un même marché à deux (02) prestataires différents pour la réalisation des mêmes travaux de même consistance sur les mêmes sites. Cet état de chose pourrait porter préjudice à l'Université de Lomé en général et au CERME en particulier si le présent marché en venait à être attribué, voire signé.

A cet effet, la sous-commission d'analyse suggère que le marché « Travaux de rénovation des salles de classe et des laboratoires didactiques du département de Génie Electrique (GE) de l'Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs (ENSI)» soit annulé et que les fonds dédiés soient réaffectés à d'autres activités dans le cadre du CERME en vue d'une meilleure capitalisation de ses résultats.

Suite à sa saisine par la sous-commission d'analyse, la Commission de Contrôle des Marchés Publics (CCMP) de l'Université de Lomé a, suivant procès-verbal de délibération N° 004/CCMP/01-2022 du 17 janvier 2022, validé l'attribution tout en recommandant de recourir à la DNCMP pour l'autorisation d'annulation conformément aux textes en vigueur.

En application de l'article 63 du code des marchés publics, j'ai l'honneur de soumettre à la DNCMP, la présente demande de dérogation d'annulation pour son appréciation et avis.

Veillez agréer, **Monsieur le Directeur National**, l'expression de ma considération distinguée.


Mme Cicavi Akua


Pièces :

- (1) Une (01) copie de la DRP N° 06T/2021/UL-CERME/IDA ;
- (2) Une (01) copie de la parution dans Togo-presse ;
- (3) Une (01) copie du procès-verbal d'ouverture ;
- (4) Une (01) copie du rapport d'évaluation des offres ;
- (5) Des copies originales des offres des (04) soumissionnaires ;
- (6) Deux (02) copies des procès-verbaux de délibération de la CCMP-UL ;
- (7) Une (01) copie de la note de service N° 009/ENSI/2021 du 17 décembre 2021 ;
- (8) Une (01) du procès-verbal d'attribution.